

**Assemblée générale**Distr.: Générale
4 avril 2006Français
Original: Anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Trente-neuvième session
New York, 19 juin-7 juillet 2006**Assistance technique****Note du secrétariat**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.	3-4	2
III. Assistance technique dans le domaine de la réforme du droit	5-7	3
A. Activités d'assistance technique	8-14	4
B. Ressources d'assistance technique	15-33	10
IV. Ressources extrabudgétaires	34-40	13
V. Activités futures.	41-43	14



I. Introduction

1. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a décidé à sa vingtième session (1987)¹ de faire des activités d'assistance technique l'une de ses priorités. Ces activités visent à promouvoir la connaissance et l'adoption des textes juridiques qu'elle élabore et sont particulièrement utiles aux pays en développement manquant d'expertise dans les domaines du droit commercial couverts par les travaux de la CNUDCI. La réforme du droit commercial, qui se fonde sur des instruments internationaux harmonisés, a une incidence évidente sur l'aptitude des entrepreneurs de tous les États à participer au commerce international, dont le rôle en matière de développement durable et de stabilité sociale est considérable. Les activités d'assistance technique du secrétariat peuvent ainsi contribuer aux efforts d'intégration économique des pays en développement.

2. La présente note dresse la liste des activités menées par le secrétariat depuis la publication de la précédente note, dont la Commission avait été saisie à sa trente-huitième session en 2005 (document A/CN.9/586 du 1^{er} avril 2005), fait état du développement des ressources venant à l'appui des activités d'assistance technique, et indique celles qu'il serait possible d'entreprendre à l'avenir.

II. Textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

3. De par son mandat, qui consiste à élaborer des instruments, législatifs ou non, dont elle encourage l'utilisation et l'adoption, dans un certain nombre de domaines clefs du droit commercial, notamment les ventes, le règlement des différends, la passation des marchés publics, les opérations bancaires, les paiements et l'insolvabilité, les transports, et le commerce électronique, la CNUDCI joue un rôle important dans l'élaboration du cadre juridique régissant le commerce international et les investissements internationaux. Ces instruments sont acceptables par le plus grand nombre en ce qu'ils apportent des solutions satisfaisantes à des pays ayant des traditions juridiques différentes et ayant atteint des stades de développement économique différents.

4. Ils comprennent:

a) Dans le domaine des ventes, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises² et la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises³;

b) Dans le domaine du règlement des différends, la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères⁴ (Convention des Nations Unies adoptée avant la création de la Commission, mais dont cette dernière encourage activement l'utilisation), le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI⁵, le Règlement de conciliation de la CNUDCI⁶, la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international⁷, l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales⁸ et la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale⁹;

c) Dans le domaine de la passation des marchés publics, la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services¹⁰, le Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé¹¹ et les Dispositions types de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé¹²;

d) Dans le domaine des opérations bancaires et des paiements, la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux¹³, la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux¹⁴, la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by¹⁵, et la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international¹⁶;

e) Dans le domaine de l'insolvabilité, la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale¹⁷ et le Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité¹⁸;

f) Dans le domaine des transports, la Convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer (Règles de Hambourg)¹⁹ et la Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international²⁰; et

g) Dans le domaine du commerce électronique, la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique²¹, la Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques²² et la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux²³.

III. Assistance technique dans le domaine de la réforme du droit

5. Dans sa résolution 60/20 du 23 novembre 2005, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, du travail que la Commission réalise en matière d'assistance technique dans le domaine du droit commercial international, et engagé de nouveau le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes d'aide au développement, tels que la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi que les gouvernements agissant dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, à appuyer le programme d'assistance technique de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a souligné l'importance, pour la poursuite de l'unification et de l'harmonisation progressives du droit privé, de l'entrée en vigueur des conventions issues des travaux de la Commission et, à cette fin, a invité instamment les États qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de signer et de ratifier ces conventions ou d'y adhérer. Le secrétariat de la CNUDCI est disposé à apporter son assistance technique et ses conseils aux États qui envisagent de signer et de ratifier les conventions de la CNUDCI, ou d'y adhérer, ainsi qu'à ceux qui ont commencé à modifier leur législation commerciale.

7. Les activités d'assistance technique entreprises par le secrétariat de la CNUDCI sont notamment les suivantes: organisation de missions d'information et de séminaires et participation à des conférences afin de faire connaître aux participants les textes de la CNUDCI et de leur expliquer comment les utiliser; évaluations de la réforme du droit afin d'aider les gouvernements, les organes

législatifs et les autres institutions des pays en développement et des autres pays à modifier leur législation existante et à évaluer leurs besoins en matière de réforme du droit dans le domaine commercial; aide à la rédaction au niveau national de textes législatifs visant à appliquer les textes de la CNUDCI; fourniture aux organismes internationaux de développement, tels que le PNUD et la Banque mondiale, d'une assistance à l'utilisation des textes de la CNUDCI dans leurs activités et projets de réforme du droit; fourniture de conseils et d'assistance aux organisations internationales et à d'autres organisations, comme les associations professionnelles, les organisations d'avocats, les chambres de commerce et les centres d'arbitrage, pour l'utilisation des textes de la CNUDCI; et organisation d'activités de formation collective visant à faciliter l'application et l'interprétation, par les magistrats et les autres praticiens du droit, de la législation commerciale moderne fondée sur les textes de la CNUDCI.

A. Activités d'assistance technique

8. La participation du secrétariat et des experts de la CNUDCI aux activités d'assistance technique ci-après a été financée par les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Ces activités visent à promouvoir l'utilisation et l'adoption des textes de la CNUDCI, et dans certains cas à apporter une assistance à la rédaction de la législation transposant ces textes en droit interne:

a) Belgrade (18 et 19 juin 2005): séminaire sur le droit de l'insolvabilité tenu en coopération avec le Centre européen pour la paix et le développement, partenaire de l'Université pour la paix (12 participants);

b) Beijing (28-30 juin 2005): atelier international organisé par l'Université de science et de technologie et le Congrès municipal de Beijing pour examiner le nouveau projet de législation relatif aux projets d'infrastructure à financement privé (60 participants);

c) Le Caire (12 et 13 septembre 2005): participation à la conférence régionale "25 Years United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods" (100 participants);

d) Singapour (22 et 23 septembre 2005): participation à la conférence régionale célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et le vingtième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (180 participants);

e) Minsk (13 et 14 octobre 2005): séminaire de la CNUDCI sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (110 participants);

f) Séoul (27 octobre 2005): séminaire de la CNUDCI sur le droit commercial international organisé par le Ministère de la justice et l'Association coréenne pour le droit commercial international (100 participants); Cheju Island, République de Corée (29 octobre 2005): conférence sur le droit commercial international organisée par l'Association coréenne pour le droit commercial international et l'Université nationale de Cheju (130 participants);

g) Genève (31 octobre-4 novembre 2005): symposium organisé par le Centre du commerce international CNUCED/OMC, intitulé “Les traités commerciaux multilatéraux et les économies en développement – améliorer le cadre réglementaire pour le commerce” (60 participants);

h) Charm el-Cheikh, Égypte (19-21 novembre 2005): conférence internationale sur le rôle capital des juridictions étatiques en matière d’arbitrage, organisée par le Centre régional du Caire pour l’arbitrage commercial international (150 participants);

i) Bratislava (23 et 24 janvier 2006): premier atelier intergouvernemental sur la médiation organisé par Conflict Management International et le Gouvernement du Royaume-Uni (45 participants);

j) Bogota (27-29 mars 2006): séminaire international sur l’insolvabilité et la passation de marchés parrainé par la CNUDCI, la Chambre de commerce de Bogota, le Ministère colombien des affaires étrangères, INSOL International, le Ministère colombien du commerce, de l’industrie et du tourisme, l’Université pontificale Javeriana de Bogota, l’Université du Rosaire et l’Universidad Externado de Colombia (300 participants).

9. La participation du secrétariat et des experts de la CNUDCI aux activités d’assistance technique ci-après a été financée en partie par les ressources du Fonds d’affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et en partie par les coorganisateur:

a) Santa Cruz de la Sierra, Bolivie (27-29 juillet 2005): participation au forum international sur le droit commercial organisé par la Chambre d’industrie, de commerce et de services (80 participants);

b) Rio de Janeiro, Brésil (6-11 août 2005): conférences sur la CNUDCI au XXXII^e Cours de droit international du Comité juridique interaméricain de l’Organisation des États américains (45 participants);

c) Chiang Mai, Thaïlande (26-28 septembre 2005): atelier sur le droit de l’insolvabilité et des opérations garanties organisé conjointement avec le Bureau des affaires judiciaires du Ministère thaïlandais de la justice pour le Viet Nam, le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao (43 participants);

d) Cotonou, Bénin (21-23 février 2006): participation au séminaire du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur la participation du Bénin aux traités commerciaux multilatéraux (25 participants);

e) Le Caire (22 et 23 mars 2006): quatrième Forum des Nations Unies sur le règlement en ligne des litiges, réuni sous les auspices du Centre régional du Caire pour l’arbitrage commercial international, en collaboration avec le Centre pour les technologies de l’information et le règlement des litiges de l’Université du Massachusetts (États-Unis), le Groupe d’experts de l’Organisation des Nations Unies sur le règlement en ligne des litiges, le Ministre des communications et des technologies de l’information, la Ligue arabe et la CNUDCI.

10. La participation des membres du secrétariat de la CNUDCI aux activités ci-après, lors desquelles des textes de la CNUDCI étaient présentés en vue de leur examen et de leur adoption ou utilisation éventuelles, a été financée soit par les

organisateur soit par une autre organisation. Dans certains cas, elle a été financée en tout ou en partie par les ressources du budget ordinaire de l'ONU allouées aux frais de voyage:

- a) Exposés sur les activités de la CNUDCI pour le cours d'études supérieures de droit commercial international parrainé par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut d'études européennes (Turin, Italie, 5 avril 2005);
- b) Symposium sur les actualités récentes concernant Unidroit, Université de Loyola (Nouvelle-Orléans, États-Unis, 5-9 avril 2005);
- c) Conférence sur les tendances en matière de droit international des sûretés (Berne, 6 mai 2005);
- d) Session du Comité d'experts gouvernementaux d'Unidroit chargé d'élaborer un projet de convention sur l'harmonisation des règles de droit matériel applicables aux titres détenus auprès d'un intermédiaire (Rome, 9-20 mai 2005);
- e) Atelier sur les normes de droit commercial international à Oman organisé par le Programme pour le développement du droit commercial du Département du commerce des États-Unis (Muscat, 10 mai 2005);
- f) Rencontre visant à débattre de l'achèvement de l'étude sur "L'insolvabilité et les droits des créanciers" dans le cadre du Rapport de la Banque mondiale sur l'Observation des Normes et des Codes (RONC) (Washington, 31 mai-2 juin 2005);
- g) Huitième conférence biennale de l'International Federation of Commercial Arbitration Institutions sur les tendances en matière de droit international des sûretés (Washington, 3 et 4 juin 2005);
- h) Atelier de l'OMC sur l'adhésion à l'Accord sur les Marchés Publics (Genève, 5-8 juin 2005);
- i) Exposé sur l'arbitrage et le commerce électronique organisé par la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH (Belgrade, 15 juin 2005);
- j) Conférence régionale africaine et arabe sur la sécurité des transactions électroniques, la signature électronique et l'ICP (Tunis, 19-23 juin 2005);
- k) Conférence sur la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, Université d'été internationale 2005 (Internationaler Verband der Tarifeure) (Sopron, Hongrie, 23 et 24 juin 2005);
- l) Soixantième anniversaire de la victoire alliée, de l'Organisation des Nations Unies et du droit international (Moscou, 26-29 juin 2005);
- m) Assemblée des États membres de l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) (Rome, 28 juin 2005);
- n) Groupe de travail chargé de l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'arbitrage et la médiation (Ljubljana, 31 août-2 septembre 2005);
- o) Septième Forum CEFAC-ONU (Lyon, France, 24-29 septembre 2005);

- p) Exposés sur la passation de marchés et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, Conférence régionale 2005 de l'Association internationale du barreau (Prague, 26 septembre-2 octobre 2005);
- q) Réunion annuelle du groupe de l'Association des juristes slovènes chargé d'examiner les questions législatives relatives à la conciliation/la médiation et l'arbitrage (Portoroz, Slovénie, 14-16 octobre 2005);
- r) Quatre-vingt-dix-neuvième session du Groupe de travail des transports routiers de la CENUE (Genève, 16-18 octobre 2005);
- s) Exposé sur le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité pour le Programme de formation juridique continue de l'Association du barreau new-yorkais: "International Insolvency: What you need to know about representing multi-national companies" (New York, 28 octobre 2005);
- t) Rencontre entre la CNUDCI, Unidroit, la Conférence de La Haye de droit international privé, le FMI et la Banque mondiale sur une éventuelle coordination des activités d'assistance technique (Washington, 1^{er} et 2 novembre 2005);
- u) Séminaire sur les sûretés, faculté de droit de l'Université de Tokyo; présentation de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises aux membres du Ministère de la justice; séminaire sur les sûretés à l'intention de la Banque du Japon (Tokyo, 1^{er} et 2 novembre 2005);
- v) Exposé collectif sur le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité à la 79^e rencontre annuelle de la National Conference of Bankruptcy Judges (San Antonio, États-Unis, 3 et 4 novembre 2005);
- w) Conférence organisée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, Université de Pittsburgh (Pittsburgh, États-Unis, 4 et 5 novembre 2005);
- x) Séminaire avancé de la CNUCED sur la gestion des différends en matière d'investissement (Washington, 3-11 novembre 2005);
- y) Conférence "Paris, place de droit" sur la convergence des systèmes juridiques (Paris, 15-17 novembre 2005);
- z) Exposé sur la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux lors de la manifestation qui s'est déroulée en marge du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 16-18 novembre 2005);
- aa) Séminaire de l'Association finlandaise d'arbitrage (Helsinki, 25 novembre 2005);
- bb) Conférence sur l'élaboration d'une législation sur l'arbitrage commercial international organisée par le Comité aux affaires internationales et aux relations interparlementaires de la Chambre législative du Parlement, le Cabinet des ministres, la Chambre de commerce et d'industrie d'Ouzbékistan et l'Université d'économie mondiale et de diplomatie, en coopération avec le PNUD (Tachkent, 4-7 décembre 2005);

cc) Symposium organisé par le CIRDI, l'OCDE et la CNUCED sur l'arbitrage et la protection des investissements (Paris, 11-13 décembre 2005);

dd) Réunion de coordination avec Unidroit et la Conférence de La Haye de droit international privé (La Haye, 14 décembre 2005);

ee) Conférence sur les travaux de la CNUDCI dans le domaine du commerce électronique, Organisation Internationale de Droit du Développement (Rome, 16-19 décembre 2005);

ff) Séminaire sur les documents de transport, les droits d'action et le délai pour agir dans la perspective de l'élaboration d'un projet de convention sur le transport de marchandises [effectué entièrement ou partiellement] [par mer], organisé par la délégation italienne au groupe de travail III de la CNUDCI (droit des transports) (Londres, 23 et 24 janvier 2006);

gg) Deuxième session du Comité consultatif d'Unidroit pour l'élaboration d'une loi type sur le leasing (Rome, 5-8 février 2005);

hh) Table ronde sur le projet de législation sur la médiation, parrainée par la Société financière internationale et le Ministère de la justice (Skopje, 10 février 2006);

ii) Colloque sur les mesures provisoires en matière d'arbitrage organisé par le Journal de droit international (Paris, 12-14 février 2005);

jj) Consultations, à la demande de la CENUE, sur un projet de protocole à la CMR relatif à l'échange de données informatisées (EDI) (Bruxelles, 27 février-2 mars 2006);

kk) Conférences sur le commerce électronique pour l'Université de Bologne (Bologne, Italie, 27 février-3 mars 2006);

ll) Conférence de l'Académie de droit européen sur les garanties de crédit internationales (Trèves, Allemagne, 9 et 10 mars 2006);

mm) Conférence sur les stratégies judiciaires pour l'application des lois égyptiennes sur les signatures électroniques, organisée par le Programme pour le développement du droit commercial du Département du commerce des États-Unis (Le Caire, 8 et 9 mars 2006).

11. La CNUDCI a également œuvré à l'utilisation et à l'adoption de ses textes en entretenant des relations avec les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, Genève et New York, et en contactant directement les responsables compétents de certains États. En particulier, le secrétariat s'est employé activement à promouvoir l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

12. Les membres du secrétariat de la CNUDCI ont également mené un certain nombre d'activités à Vienne, ou y ont participé. Ces activités étaient notamment les suivantes:

a) Présentation des activités de la CNUDCI à l'Ordre des avoués finlandais (Suomalainen Lakimiesyhdistys) (8 avril 2005);

b) Présentation des activités de la CNUDCI à des étudiants de la Dickinson School of Law (Université de Pennsylvanie, États-Unis, 18 juillet 2005);

c) Présentation des activités de la CNUDCI à des juges de l'Institut national coréen de formation et de recherche judiciaires (25 juillet 2005);

d) Participation à un séminaire sur la réglementation du secteur financier et certaines opérations financières organisé par le service juridique du FMI et l'Institut du FMI (22 mars 2006).

13. Le secrétariat de la CNUDCI a fourni, depuis Vienne, une assistance à la rédaction de textes législatifs et d'autres types de conseils dans de nombreux cas, notamment les suivants:

a) Chine: conseils sur le projet de législation sur les projets d'infrastructure à financement privé pour la municipalité de Beijing;

b) Géorgie: conseils sur un projet de loi sur l'arbitrage fondé sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

c) Grèce: conseils sur un projet de législation sur l'insolvabilité internationale fondé sur la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale;

d) Macédoine: conseils sur un projet de loi sur la conciliation fondé sur la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale;

e) Malaisie: conseils sur un projet de loi sur l'arbitrage fondé sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

f) Pérou: conseils relatifs à la révision de la loi sur l'arbitrage;

g) Rwanda: assistance à l'International Law Institute pour la rédaction d'une législation commerciale pour le Rwanda (depuis mars 2006);

h) Serbie: assistance à la rédaction d'une loi sur la médiation (depuis 2004);

i) Slovénie: conseils sur la législation relative à l'arbitrage et la conciliation;

j) Organisation des télécommunications du Commonwealth: assistance à la rédaction d'un règlement d'arbitrage et de conciliation pour un centre de règlement des différends (depuis décembre 2004);

k) Commission économique pour l'Europe: conseils relatifs à la Convention TIR;

l) Commission européenne: commentaires techniques sur la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international dans le cadre de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).

14. Depuis la dernière session, de nombreuses autres activités ont été organisées dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et du vingtième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, notamment en Égypte, à Singapour et à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique), comme cela est indiqué aux paragraphes 8 et 10 ci-avant. Les travaux de la manifestation qui s'est tenue à Vienne en mars 2005 ont fait l'objet d'une édition spéciale du *Journal of Law and Commerce*.

B. Ressources d'assistance technique

15. De nombreux documents et publications élaborés par la CNUDCI jouent un rôle clef dans ses activités d'assistance technique, en particulier pour ce qui est de la diffusion d'informations sur ses activités et les textes qu'elle élabore. La CNUDCI développe actuellement ces ressources, afin de continuer de faciliter la diffusion d'informations et de veiller à ce que celles-ci soient actuelles et à jour.

a) *CLOUT*

16. La Commission souhaitera peut-être noter la poursuite du travail de collecte et de diffusion de la jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT) réalisé dans le cadre du système établi en vertu d'une décision qu'elle avait adoptée en 1988. Ce système consiste à établir des sommaires de jurisprudence sur les décisions de justice et les sentences arbitrales concernant les textes de la CNUDCI, à conserver une version intégrale de ces décisions et sentences, et à mettre au point des outils d'analyse et d'aide à la recherche. Au moment où ces lignes sont écrites, 54 numéros du recueil de jurisprudence rendant compte de 604 affaires, relatives principalement à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et à la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, ont été préparés en vue de leur publication.

17. La Commission souhaitera peut-être également noter qu'une nouvelle version du moteur de recherche dans le recueil de jurisprudence est en cours d'élaboration, ce qui devrait faciliter la recherche des articles de jurisprudence publiés sur le site Web de la CNUDCI.

18. Le recueil de jurisprudence demeure un outil important pour l'ensemble des activités de formation et d'assistance technique entreprises par la CNUDCI et la diffusion à grande échelle de la jurisprudence en format papier comme en format électronique, dans les six langues officielles de l'ONU. Il favorise une interprétation et une application uniformes des textes de la CNUDCI en facilitant l'accès aux décisions et sentences de nombreuses juridictions. De nombreux centres d'arbitrage de par le monde se sont déclarés disposés à coopérer avec le secrétariat afin de publier les sentences concernant les textes de la CNUDCI dans le système CLOUT et dans le précis de jurisprudence.

19. Le recueil analytique de jurisprudence concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, publié en décembre 2004, fait actuellement l'objet d'une révision visant à mieux uniformiser son approche et son style. La première version du recueil analytique de jurisprudence relatif à la Loi type sur l'arbitrage commercial international est en cours d'achèvement et sera bientôt publié.

b) *Site Web*

20. En juin 2005, le secrétariat a lancé son nouveau site Web. Disponible dans les six langues officielles de l'ONU, ce site contient tous les documents de la CNUDCI actuellement disponibles dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc), ainsi que d'autres informations relatives aux activités de la CNUDCI.

21. Le nombre de visiteurs du site Web de la CNUDCI a été multiplié par trois depuis le lancement du nouveau site. Environ la moitié d'entre eux se dirigent vers les pages en anglais, un quart vers celles en français et en espagnol, le dernier quart allant aux pages en arabe, en chinois et en russe.

22. De nombreux outils sont ajoutés au site Web en permanence. Les améliorations actuellement envisagées comprennent des pages conçues spécifiquement pour l'assistance technique et des éléments dynamiques tels que, par exemple, un moteur de recherche pour le CLOUT (voir plus haut, par. 16).

23. Le secrétariat s'est également engagé dans une entreprise importante consistant à numériser, avec l'aide de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York et de la Bibliothèque des Nations Unies de Genève, tous les documents officiels de la CNUDCI publiés depuis la création de la Commission. Une fois numérisés, ces documents seront chargés sur le Sédoc et des liens y renverront depuis le site Web de la CNUDCI.

c) *Bibliothèque*

24. La Bibliothèque de droit de la CNUDCI a été créée en 1979 à Vienne. Depuis cette date, elle est utilisée non seulement par les représentants de la CNUDCI et le personnel du secrétariat, mais également par le personnel des missions permanentes et celui des autres organisations internationales ayant leur siège à Vienne. Elle a également aidé les étudiants et universitaires de nombreux pays dans leurs recherches.

25. La collection de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI est axée principalement sur le droit commercial international et comporte actuellement plus de 10 000 monographies, 150 titres de périodiques actifs, des documents de référence juridiques et généraux, y compris des documents de l'ONU et d'autres organisations internationales, et des ressources électroniques (dont l'accès est restreint aux seuls utilisateurs internes). Depuis peu, une attention particulière est apportée à l'acquisition de nouveaux documents dans les six langues officielles de l'ONU.

26. La Bibliothèque de droit de la CNUDCI tient un catalogue exploitable en ligne à usage général (OPAC), conjointement avec les autres Bibliothèques des Nations Unies de Vienne et avec l'appui technique de la Bibliothèque des Nations Unies de Genève. L'OPAC est accessible depuis la page du site Web de la CNUDCI consacrée à la bibliothèque.

d) *Publications*

27. Outre les documents officiels, la CNUDCI publie traditionnellement deux types de documents: d'une part, les textes de tous les instruments élaborés par la Commission, et d'autre part l'*Annuaire* de la CNUDCI.

28. Le secrétariat a mis au point une nouvelle identité visuelle (voir le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité et l'*Annuaire* de la CNUDCI 2002) pour les publications papier et électroniques, l'accent étant mis, de plus en plus, sur ces dernières. Un nouvel ouvrage récapitulant les informations essentielles relatives à la CNUDCI sera publié en 2006. Il comprendra un CD-ROM de tous les textes de la CNUDCI.

e) *Annuaire de la CNUDCI*

29. Conformément à la Résolution 2421 (XXIII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1968, la CNUDCI publie, depuis sa création, un *Annuaire* dont le but est de rendre ses travaux plus facilement disponibles. L'*Annuaire* de la CNUDCI est actuellement publié à la fois sur papier et sur CD-ROM dans quatre langues (anglais, espagnol, français et russe). Il comprend tous les documents de travail et les documents de la Commission d'une année donnée, ainsi que les comptes rendus de séance des parties de la session annuelle de la Commission consacrées à l'examen et à l'achèvement ou l'adoption d'un texte législatif.

30. Ces dernières années, l'augmentation régulière des activités de la CNUDCI a donné lieu à une augmentation proportionnelle du volume de l'*Annuaire*, et on a pu observer quelques retards de publication. La dernière édition publiée était la version anglaise de l'*Annuaire* 2002 (version papier et CD-ROM), qui comptait environ 700 pages. L'augmentation du volume de l'*Annuaire* a également eu pour conséquence une augmentation des coûts, en particulier pour ce qui est de la version imprimée.

31. La Commission souhaitera peut-être noter que le secrétariat adoptera désormais la démarche décrite ci-après en vue de réduire les coûts et les retards de publication de l'*Annuaire*. Elle souhaitera peut-être formuler des observations à cet égard:

i) Simplification des procédures de regroupement et de révision des documents. Il faut actuellement regrouper et réviser l'ensemble des documents, notamment pour que les notes de bas de page se suivent dans tout l'*Annuaire* et que les références soient cohérentes d'un document à l'autre. Cette façon de procéder pourrait être simplifiée de telle manière que l'*Annuaire* se présente plutôt comme un recueil de documents présentés dans la forme sous laquelle ils ont été publiés à l'origine (par exemple sous forme de document de travail ou de document de la Commission), ce qui permettrait de réduire la révision, la retraduction et la composition. Elle pourrait également permettre de publier l'*Annuaire* en chinois et en arabe;

ii) Incitation à la diffusion de l'*Annuaire*, y compris aux bibliothèques dépositaires, sur CD-ROM uniquement. Il pourrait être réalisable techniquement de créer un seul CD-ROM sur lequel figurent toutes les versions linguistiques de l'*Annuaire*.

f) *Informations*

32. Afin d'améliorer la disponibilité et l'actualisation des informations relatives à l'état et à l'élaboration des textes de la CNUDCI, des mesures ont été prises pour veiller à ce que des communiqués de presse soient publiés lorsque des formalités conventionnelles sont accomplies ou que des informations relatives à l'adoption d'une loi type sont reçues. Ces communiqués sont adressés par courrier électronique aux parties intéressées et publiés sur le site Web de la CNUDCI, ainsi que sur celui du Service de l'information de l'ONU à Vienne.

33. Le secrétariat envoie actuellement 1 500 demandes générales d'informations par an environ, celles-ci portant notamment sur les aspects techniques et la disponibilité des textes et documents de travail de la CNUDCI et des documents de

la Commission, et sur d'autres questions connexes. De plus en plus souvent, il est possible d'y répondre en consultant le site Web de la CNUDCI.

IV. Ressources extrabudgétaires

a) Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI

34. Pour la période considérée, des contributions ont été reçues de Singapour et du Mexique, que la Commission voudra peut-être remercier.

35. La capacité du secrétariat à exécuter la partie du programme de travail de la CNUDCI consacrée à l'assistance technique est tributaire de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, les dépenses relatives aux activités d'assistance technique n'étant pas financées par le budget ordinaire.

36. Le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI appuie les activités d'assistance techniques menées au profit des membres de la communauté juridique des pays en développement; la participation des membres du personnel de la CNUDCI, en tant qu'orateurs, aux conférences où les textes de la CNUDCI sont présentés en vue de leur examen et de leur adoption éventuelle; et les missions d'enquête ayant pour but de procéder à des évaluations de la réforme du droit afin d'examiner la législation interne existante et d'évaluer les besoins des pays en matière de réforme du droit dans le domaine commercial.

37. La Commission voudra peut-être renouveler une fois encore son appel à tous les États, institutions et organes compétents des Nations Unies, organisations internationales et autres entités intéressées à contribuer au Fonds d'affectation spéciale, si possible sous forme de quotes-parts pluriannuelles, afin de faciliter la planification et de permettre au secrétariat de faire face à la demande croissante émanant de pays en développement et de pays à économie en transition.

b) Fonds d'affectation spéciale pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI

38. La Commission souhaitera peut-être rappeler que, conformément à la résolution 48/32 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1993, le Secrétaire général a été prié de créer un fonds d'affectation spéciale pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement qui sont membres de la CNUDCI. Le Fonds d'affectation spéciale ainsi créé est ouvert aux contributions volontaires des États, des organisations intergouvernementales, des organisations d'intégration économique régionale, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des personnes physiques et morales. Pour la période considérée, aucune contribution n'a été reçue.

39. Afin de permettre à tous les États Membres de participer aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, la Commission souhaitera peut être de nouveau appeler les organismes des Nations Unies, les organisations et les institutions concernées, ainsi que les particuliers, à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé pour aider les pays en développement qui sont membres de la Commission à financer leurs frais de voyage.

40. Il est rappelé que, dans sa résolution 51/161 du 16 décembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire les fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage sur la liste des fonds et des programmes dont s'occupe la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

V. Activités futures

41. Depuis son dernier rapport sur les activités d'assistance technique (A/CN.9/586 du 1^{er} avril 2005), le secrétariat s'est concentré, notamment, sur l'élaboration d'un programme de travail pour ses fonctions étendues d'assistance technique.

42. Dans ce contexte, il organisera à Vienne, en avril, une rencontre avec les missions permanentes, afin de faire part aux États Membres des objectifs et de la planification de l'assistance technique et de renforcer les liens qui l'unissent aux missions permanentes à Vienne pour pouvoir déceler rapidement les besoins et nécessités à venir en matière d'assistance juridique dans les différentes régions du monde. Il étudie également la possibilité de renforcer ses partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales afin de continuer d'améliorer ses activités de renforcement des capacités.

43. Enfin, le secrétariat envisage de mettre en place un programme de renforcement des capacités portant sur certains instruments de la CNUDCI. Ce programme axé sur les pays en développement et les pays à économie en transition aurait pour objectif le renforcement des capacités locales à maîtriser et appliquer les textes de la CNUDCI.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17 (A/42/17)*, par. 335.

² 11 avril 1980, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1489, p. 3; *documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, Vienne, 10 mars-11 avril 1980* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.82.V.5), première partie.

³ *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels, New York, 20 mai-14 juin 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.74.V.8), première partie; Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1511, p. 77 et 99; *Annuaire 1980* de la CNUDCI, troisième partie, chap. I, sect. C.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 330, n° 4739.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément n° 17 (A/31/17)*, par. 57; *Annuaire 1976* de la CNUDCI, première partie, chap. II, sect. A.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 17 (A/35/17)*, chap. V, sect. A, par. 106; *Annuaire 1980* de la CNUDCI, troisième partie, chap. II.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 17 (A/40/17)*, annexe I; *Annuaire 1985* de la CNUDCI, troisième partie, chap. I.

⁸ *Annuaire 1996* de la CNUDCI, troisième partie, chap. II.

-
- ⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 17 (A/57/17)*, annexe I; *Annuaire 2002* de la CNUDCI, troisième partie.
- ¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/49/17)*, annexe I; *Annuaire 1994* de la CNUDCI, troisième partie, chap. I.
- ¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.V.4, A/CN/9/SER.B/4.
- ¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 17 (A/57/17)*, annexe I.
- ¹³ *Annuaire 1988* de la CNUDCI, troisième partie, chap. I; résolution 43/165 de l'Assemblée générale, annexe.
- ¹⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément n° 17 (A/47/17)*, annexe I.
- ¹⁵ New York, 11 décembre 1995, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2169, p. 163; *documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 17 (A/50/17)*, annexe I.
- ¹⁶ *Annuaire 2002* de la CNUDCI, troisième partie; résolution 56/81 de l'Assemblée générale, annexe.
- ¹⁷ *Annuaire 1992* de la CNUDCI, troisième partie, chap. I.
- ¹⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/59/17)*, par. 55.
- ¹⁹ Hambourg, 31 mars 1978, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1695, p. 3; *documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, Hambourg, 6-31 mars 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.80.VIII.1), document A/CONF.89/13, annexe I.
- ²⁰ A/CONF.152/13, annexe.
- ²¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 17 (A/51/17)*, annexe I.
- ²² *Ibid.*, cinquante-sixième session, *Supplément n° 17 (A/56/17)*, annexe II.
- ²³ New York, novembre 2005, résolution A/RES/60/21 de l'Assemblée générale, annexe.
-